

Monsieur Jean-Pierre Baeumler accueille les conseillers en les remerciant pour leur participation à cette séance. Il salut la présence de M. Heider, M. Léni, les membres du Conseil de Développement, les services du Pays et la presse.

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 23 février 2007 et désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre Baeumler soumet le compte-rendu de la séance du 23 février 2007.

⇒ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité**

Monsieur Jean-Pierre Baeumler propose de nommer Madame Tatiana Rousseau comme secrétaire de séance

⇒ **Le Conseil, à l'unanimité, nomme Madame Tatiana Rousseau comme secrétaire de séance.**

Point 2 – Budget Prévisionnel 2007

Monsieur Jean-Pierre Baeumler rappelle que cette séance relative au budget prévisionnel 2007 a été préparée lors du conseil du 23 février 2007 avec l'adoption du débat d'orientation budgétaire, et également lors du bureau du 20 mars 2007.

2007 est une année de transition ; avec un nouveau contrat de Pays signé uniquement avec la Région Alsace, l'Etat n'étant plus présent ; on finalise des actions des années précédentes et on prépare le nouveau contrat 2007-2010 dont les principales priorités régionales sont le développement économique, les services, l'innovation, les énergies renouvelables...

Sur la période 2007-2010 il ne faut pas non plus oublier de rechercher des financements complémentaires, notamment auprès des fonds européens et auprès des crédits « Massif Vosgien ». Au sujet de ces derniers crédits, une convention inter-régionale inter massif a été adoptée par la Région Alsace lors de sa séance du 30 mars 2007. M. Omeyer indique qu'il siège au comité de pilotage « massif vosgien » au titre de la Région Alsace.

Il s'agit donc de mettre nos pas dans les orientations proposées par le conseil régional ; mais d'autres pistes sont possibles notamment dans le cadre de notre Charte de Pays, avec comme financement la dotation libre du Pays.

Ce budget prévisionnel rappelle des actions dont nous avons déjà les financements mais que nous allons poursuivre : emploi, création d'activité et innovation, développement touristique et promotion, finalisation du PLH avec le plan d'action au niveau des communautés de communes, transport (covoiturage par exemple), soutien à la vie associative, sensibilisation aux énergies renouvelables, services à la population et CLIC, actions de communication ...

L'action nouvelle importante est le SCOT, schéma de cohérence territoriale : le coût est inscrit dans le budget, environ 5€/habitant au total d'ici 2010. A part cette dépense nouvelle, il n'y a pas d'augmentation des contributions des communautés de communes.

Monsieur André Kippelen présente le budget prévisionnel 2007.

Les inscriptions nouvelles se retrouvent notamment dans le programme d'actions 2007 suivant :

PFIL	Pays	Emploi	Mission Locale	SCOT	Total	
4 215	28 998	6 582	21 249	13 163	74 207	Communauté de Communes du Pays de Thann
3 018	21 810	4 712	15 212	9 424	54 176	Communauté de Communes de Cernay et Environs
2 920	16 623	4 558	14 718	9 117	47 935	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
2 657	15 569	4 148	13 255	8 296	43 925	Communauté de Communes de la Vallée de St Amarin
12 810	83 000	20 000	64 433	40 000	220 243	Total

Les crédits de la Région Alsace ont déjà été votés.

Le budget prévisionnel 2007 présente 3 fonctions distinctes : le Pays, le CLIC et le SCOT. Les restes à réaliser seront votés lors du compte administratif en juin prochain.

M. Kippelen présente la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes.

En dépenses, le compte 042 est une opération d'ordre de transfert entre section pour équilibrer la section. Il faudra le signaler dans la prochaine Décision Modificative avec les restes à réaliser, les excédents et reports.

En recettes de fonctionnement, M. Kippelen explique les contributions des 4 communautés de communes pour la PFIL, le Pays, l'Emploi, la Mission Locale et le SCOT.

Il rappelle que le Pays ne pourra pas faire de dépense relative au SCOT tant qu'il n'a pas la compétence, mais on peut inscrire la somme au budget quand même.

M. Kippelen présente la section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Le budget primitif est équilibré en section de fonctionnement et d'investissement pour un montant global de 572 363 euros, et fait apparaître un résultat reporté de 18 236 euros. Il s'agit d'une partie de l'excédent 2006 repris par anticipation au budget primitif 2007.

La Décision Modificative 1 précisera le prélèvement des excédents antérieurs, les amortissements et les autres dépenses nouvelles s'il y a lieu.

M. Kippelen rappelle enfin les subventions versées aux associations et organismes divers.

Monsieur Jean-Pierre Baeumler souligne la technique financière parfaitement maîtrisée par M. Kippelen, et le remercie pour son travail bénévole et la qualité de sa prestation.

M. Kippelen souhaite associer à ces remerciements les services du Pays Thur Doller en la personne de Mme Lévéque et Mme Barzagli de la communauté de communes du pays de Thann qui élabore le budget.

Le conseil, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2007, approuve la grille de répartition de cotisations des 4 structures intercommunales et autorise le Président, ou un Vice-Président à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Point 3 – Administration Générale

3.1 Convention de partenariat sur la « prise en charge, le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi créateurs/repreneurs d'entreprises »

Il s'agit de formaliser le partenariat existant entre l'ANPE, l'ASSEDIC, le Pays Thur Doller dans le cadre de la Maison de l'emploi et de la formation du Pays Thur Doller.

Monsieur Jean-Paul Omeyer propose de signer cette convention qui définit le parcours de la création / reprise pour les demandeurs d'emploi sur le territoire.

Il s'agit donc de formaliser dans le cadre d'une convention l'apport de chacun, l'engagement de chaque structure et de valoriser également cette convention dans le cadre de la Maison de l'emploi et de la formation du Pays Thur Doller.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Mieux repérer les demandeurs d'emploi créateurs / repreneurs d'entreprise
- Assurer un suivi des demandeurs d'emploi porteurs de projet et une meilleure coordination entre les co-signataires
- Faciliter les démarches des demandeurs d'emploi porteurs de projet et la connaissance des dispositifs et prestations existants.
- Mobiliser l'ensemble des partenaires et opérateurs de la création/reprise, en fonction de l'étape à laquelle se situe le porteur de projet dans son parcours

Il est convenu entre les co-signataires de mettre en place une Commission de Validation Création / Reprise et une fiche de liaison.

Cette Commission est composée des représentants de l'ANPE, de l'Assédic et du Pays Thur Doller.

Elle se réunit tous les mois et chaque fois que ses membres le jugent nécessaire.

Monsieur Jean-Paul Omeyer rappelle la matinée d'information sur la création / reprise co-organisée par l'ANPE, l'ASSEDIC et le Pays Thur Doller le 26 mars 2007 dans le cadre des Rendez-vous de l'Emploi, qui a connu un fort succès avec plus d'une centaine de visiteurs dans la matinée. L'événement a été relayé dans la presse aussi.

Monsieur Jean-Pierre Baeumler souligne que cela représente beaucoup de travail au quotidien pour les services du Pays. La convention de partenariat est une volonté exprimée par les partenaires.

⇒ Le conseil, à l'unanimité, adopte la délibération autorisant la signature de la convention.

3.2 Signature d'une convention avec la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Monsieur Jean-Paul Omeyer rappelle qu'il s'agit de rembourser l'office de tourisme de la vallée de la Doller pour le salon du tourisme à Colmar dont l'office de tourisme était le pilote. Mais l'office de tourisme étant ré-intégré au sein des services de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, la subvention sera versée à la communauté de communes.

⇒ Le conseil, à l'unanimité, adopte la délibération autorisant la signature de la convention et le versement de la subvention.

3.3 Mise en place d'un service de co-voiturage sur le site internet à l'échelle du Pays : choix des prestataires

Monsieur Jean-Pierre Baeumler présente le projet dont la prise en charge financière par le Conseil régional à hauteur de 80% est acquise. Il propose au conseil de valider le choix des prestataires.

Pour l'installation du service de covoiturage sur le site Internet du Pays, il est proposé de confier cette mission à la société Green Cove pour un montant de 6 000 € HT, qui est la seule à permettre la connexion d'un site local avec des sites nationaux, autorisant ainsi une mutualisation des données. C'est la moins-disante et la mieux – disante.

Pour la campagne de communication, il est proposé de retenir l'offre de la société Eurosaga pour un montant de 900 € HT, qui est la moins-disante.

⇒ Le conseil, à l'unanimité, approuve le choix du prestataire Green Cove pour l'installation du service sur notre site internet ; et d'Eurosaga pour la conception des slogans et visuel de la campagne de communication.

3.4 Réalisation d'une étude sur les entrées et traversées de Pays : choix du prestataire

Monsieur Jean-Pierre Baeumler précise qu'il s'agit d'identifier les points forts et les points faibles du territoire en matière paysagère, sur les axes de transport, et notamment l'affichage sauvage. Un support de communication pourrait être imaginé et mis à disposition des associations. Pour cette étude, les subventions sont obtenues auprès de la Région Alsace.

Après examen des offres, il est proposé la société Ecoscop pour un montant de 18 431, 56 € TTC, qui est la moins-disante sur le plan financier et la mieux-disante sur le plan du contenu.

Monsieur André Clément pense qu'il faudrait légiférer pour réglementer les affichages commerciaux sur Willers-sur-Thur. Il rappelle qu'il était déjà intervenu à ce sujet comme délégué de la MACIF : il ne peut pas y avoir de prévention routière positive s'il y a trop d'affiches qui détournent l'attention des voitures.

Monsieur Jean-Pierre Baeumler approuve et rappelle qu'il existe une législation mais c'est difficile de l'appliquer. Il y a à la fois l'affichage commercial et le panneautage des associations. Il s'agit de trouver une formule respectueuse de l'environnement, souple et sécurisante (pour la pose de l'affichage).

Monsieur André Clément fait part de la réglementation spécifique de Willers-sur-Thur : des panneaux démontables, les services techniques de la ville collent les affiches eux-mêmes.

Monsieur Jean-Paul Omeyer indique qu'il a des associations de Cernay qui ont eu des PV par Willers-sur-Thur.

Monsieur Pierre Walter indique pour sa part qu'il enlève les affiches sur les panneaux routiers.

⇒ Le conseil, à l'unanimité, approuve le choix du prestataire Ecoscop, pour l'étude sur les entrées et traversées de Pays.

3.5 Mission d'accompagnement à la mise en place d'un réseau gérontologique : choix du prestataire

Monsieur Michel Habib rappelle au Conseil l'adoption du programme d'action 2006-2^{ème} tranche dans lequel figurait la mission « Accompagnement à la mise en réseau des acteurs des services à la personne ». Cette mission est déclinée dans le secteur d'activité gérontologique, au sein duquel les acteurs du territoire souhaitent se regrouper afin de formaliser le « Réseau gérontologique du Pays Thur Doller ». Le comité de pilotage s'est réuni pour élaborer le cahier des charges et souhaite déposer un dossier de financement auprès des tutelles. Pour cela il a besoin d'un appui méthodologique. Le budget prévisionnel de la mission a été fixé à 8700 Euros TTC ; une subvention de 80 % soit 6 960 Euros a été accordée par la Région Alsace. Un comité de sélection issu du Comité du Réseau gérontologique a été mis en place pour étudier les 3 propositions.

Il est proposé de confier cette mission à la société KALI Santé de Dijon pour un montant de 8700 Euros

⇒ Le conseil, à l'unanimité, approuve le choix du prestataire Kali Santé pour la mission d'accompagnement à la mise en place d'un réseau gérontologique.

3.6 Personnel : création d'un poste

Monsieur Michel Habib rappelle que l'étude « services à la population » avec le cabinet DPS a été arrêtée car le cabinet n'a pas rempli le contrat. Il y a la possibilité de terminer l'étude sous une autre forme, avec l'embauche d'un CDD.

Monsieur Jean-Pierre Baeumler indique qu'on reste dans l'enveloppe initialement prévue.

Monsieur Pierre WALTER demande si on a été subventionné sur cette étude ; **Monsieur Michel Habib** lui répond que oui et que la création d'un poste ne la remet pas en cause.

⇒ Le conseil, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un agent non titulaire correspondant au grade d'attaché pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

Point 4- Signature du Contrat de Pays

Monsieur Jean-Pierre Baeumler informe le conseil qu'il a signé le contrat de Pays le 24 mars 2007 : la délibération confirme sa signature. Il rappelle également que le cadre de la politique régionale envers les pays avait été présentée lors du précédent conseil.

Monsieur Jean-Paul Omeyer souligne que la Région Alsace reste le seul « partenaire officiel » des pays car l'Etat s'est retiré. Les axes d'intervention prioritaires de la Région sont :

- Le développement et l'animation économique, l'emploi-formation, l'insertion professionnelle,
- L'innovation (économique, touristique, etc.),
- Les services publics, parapublics et sociaux en lien avec les compétences régionales

L'intervention de la Région Alsace en faveur des Pays, se décline selon quatre principes :

- un contrat pluri-annualisé d'une durée de 4 ans (2007 – 2010 inclus),
- une dotation globale de fonctionnement annuelle pour l'animation, qui passe de 60 000€ à 75 000€ représentant 80% maximum de la dépense de fonctionnement
- une bonification des dispositifs et des crédits sectoriels de la Région Alsace. Les dossiers susceptibles de relever des politiques sectorielles bonifiées seront transmis par les maîtres d'ouvrage au Pays, chargé de veiller à leur recevabilité dans le cadre du contrat.

Par exemple : si le Pays met 5 %, alors l'intervention de la Région est bonifié de+ 10%, soit de 25 à 35 %
si le Pays met 10%, alors l'intervention de la Région est bonifié de+ 15%

La part « Pays » peut être composée à 50% du budget propre du Pays et à 50% du maître d'ouvrage

La dépense subventionnable maximum est de 1 million d'euros.

- une dotation spécifique comportant une part « libre d'emploi » : elle est de 100 000€ + 1€/habitant

Elle doit être utilisée à hauteur de 70% pour des actions qui rentrent dans les priorités régionales et à 30% libre d'emploi par le Pays.

⇒ **Le conseil, à l'unanimité, approuve le contrat de Pays et autorise le Président à le signer.**

Point 5- Schéma de cohérence territoriale

Monsieur Jean-Pierre Baeumler rappelle que l'ensemble des communes du Pays ayant transféré leur compétence à leur Communauté de Communes, ce sont ces dernières qui sont compétentes. Elles se sont ainsi, de fait, substituées aux communes membres du SIVU du Schéma directeur. Le Syndicat mixte du Pays Thur Doller va se substituer au SIVU. Ce dernier doit donc se dissoudre. **Monsieur Baeumler** précise que pour pouvoir élaborer le SCOT, le Syndicat Mixte du Pays doit étendre son champ de compétence, et plus particulièrement prendre la compétence « approbation, révision, modification et suivi d'un schéma de cohérence territoriale » après transfert par les Communautés de Communes compétentes.

Il propose que la date d'effet soit au 1^{er} juillet 2007.

Monsieur Jean-Pierre Baeumler indique qu'il faut être très vigilant sur la procédure pour éviter des vices de forme et des recours au tribunal administratif. Le syndicat mixte siègera également au sein de la CDEC (commission départementale de l'équipement commercial).

Monsieur Jean-Paul Omeyer indique au conseil que la communauté de communes de Cernay et Environs a redélibéré pour donner pouvoir à ses représentants de dissoudre le SIVU et de transférer la compétence au syndicat mixte. **Monsieur Jean-Pierre Baeumler** souligne qu'on va prendre contact avec les autres communautés de communes pour s'assurer des délibérations.

⇒ **Le conseil, à l'unanimité, approuve la limitation des établissements publics de coopération intercommunale, approuve la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale par le Pays et enfin valide l'extension de ses missions à la compétence « approbation, révision, modification et suivi d'un schéma de cohérence territoriale »**

Point 6- Divers

6.1 La Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Thur Doller, MEF

Monsieur Michel Habib, Président de la MEF, indique au conseil que la MEF fonctionne bien. On attend toujours la signature de la convention financière par l'Etat. Les 2 députés ont été alertés et ont écrit aux Ministres concernés ; de même que le Préfet Guillot, sur notre sollicitation. Enfin, le Président de la MEF a écrit à nouveau au préfet pour tout mettre en œuvre dans les délais.

Les différents groupes de travail de la MEF se sont réunis : communication et TIC ; Création d'entreprise et développement ; partenariats inter-institutionnels (attend l'arrivée du futur directeur) ; insertion ; observatoire, données et statistiques ; orientation, mise en parcours, reconversion et reclassement ; formation et VAE.

Aujourd'hui il manque les finances pour embaucher un directeur, tâche assurée jusqu'à présent par Madame Tatiana Rousseau. **Monsieur Michel Habib** remercie Madame Tatiana Rousseau pour son implication et son travail.

Monsieur Jean-Pierre Baeumler insiste sur le fait que tout est suspendu à la signature du contrôleur financier de l'Etat, et indique que la commission de la région Alsace a voté le soutien à la MEF par une subvention au fonctionnement de 15000€. **Monsieur Michel Habib** souligne la volonté des partenaires et dit que c'est dommage que ça prenne autant de temps, alors qu'il s'agit d'une initiative de l'Etat.

Monsieur Jean-Pierre Baeumler annonce au conseil que la zone de Burnhaupt était exclue du zonage de la région Alsace, ZPRDET, Zone Prioritaire régionale de développement économique du territoire. Grâce à son action, ainsi que celle de M. Omeyer et de M. Heider, la commission permanente de la région du 13 avril devrait avaliser la réintégration de cette zone dans la ZPRDET.

Monsieur Jean-Paul Omeyer explique le zonage des AFR, Aides à Finalités Régionales. La zone de Burnhaupt y est aussi intégrée. Les AFR ne sont pas soumises à la règle *de minimis*. L'aide peut aller jusqu'à 10% sur l'investissement, voir 20% pour les moyennes entreprises et 30 % pour les petites. **Monsieur Jean-Pierre Baeumler** souligne qu'on a les outils pour rendre notre territoire attractif.

Monsieur Jean-Paul Heider insiste sur les fonds européens et notamment les fonds FEDER qu'il faut savoir aller chercher. **Monsieur Jean-Pierre Baeumler** annonce qu'il faudrait organiser une réunion avec les 4 comcom et toutes les mairies pour leur expliquer les aides et savoir quels arguments utiliser pour convaincre les entreprises de s'installer chez elles.

Monsieur Jean-Paul Omeyer informe que le jeudi 19 avril est prévu un « jeudi de la création » de présentation des dispositifs régionaux d'aide aux entreprises, à destination des techniciens du territoire, des banquiers et des experts-comptables.

Monsieur Jean-Paul Omeyer fait un point sur le dispositif Vivendi, géré par le cabinet BPI. L'aide aux collectivités et l'ingénierie territoriale avance bien. Par contre BPI a du mal à mettre la machine en route en ce qui concerne le dispositif financier. C'est un peu lourd pour les aides directes alors qu'au départ ce devait être un dispositif simple.

Monsieur Jean-Pierre Baeumler souligne que tous ces outils et aides financières doivent nous permettre de mettre en avant des circonstances favorables à l'implantation d'entreprises pour remplir les zones d'activité, les bâtiment-relais. C'est une dynamique pour les 4 comcom.

Enfin, **Monsieur Jean-Pierre Baeumler** annonce qu'il y aura la remise des prix du concours « Entreprendre en Thur Doller, de l'idée à l'action » le 10 avril. Tous les conseillers seront destinataires d'une invitation.

6.2 Le Conseil de développement

Monsieur François Hubert rappelle au conseil qu'il y aura une plénière du conseil de développement en juin prochain.

Il souligne 2 délibérations du conseil :

- celle du BP, qui confirme le maintien du poste de chargé de mission de **Monsieur Ludovic Philippe** qu'il souhaite remercier
- celle sur le poste relatif à l'étude « services à la population » car le conseil était très inquiet à ce sujet. Il souhaite être consulté sur le travail qui sera confié à la personne recrutée en CDD.

Monsieur Jean-Pierre Baeumler clôt la séance et souhaite à tous de bonnes fêtes pascales.